

Renseignements obligatoires en vertu de l'article XII.6 du Code de Droit Economique

Obligation FB et Site Web:

- Nom de l'entreprise
- Adresse où l'entreprise est établie
- Coordonnées (Téléphone, email)
- N° d'entreprise + N° TVA
- Autorité de surveillance compétente

Digital Station SRL – Quai Paul Verlaine 2/2 à 6000 Charleroi – 0032 472 236 181 – info@digital-station.be – BE 0689.710.481

Mentions légales

L'utilisation, l'accès ou la visite de ce site WEB, que ce soit à titre personnel ou en qualité de mandataire, d'intermédiaire ou d'employé, est soumis aux présentes conditions générales d'utilisation auxquelles vous confirmez marquer accord. En l'absence d'accord, veuillez ne pas y accéder, l'utiliser ou le visiter.

Mentions légales

Digital Station donne gratuitement accès à son site Internet et aux informations qu'il contient pour autant que l'internaute accepte, sans aucune réserve, les conditions mentionnées sur la présente page. En consultant les pages et les informations qui y figurent, l'internaute accepte ces conditions.

Informations générales

Le site de Digital Station est la propriété de Digital Station SRL (BE 0689.710.481), dont le siège social est situé au Quai Paul Verlaine, 2/2 à 6000 Charleroi.
Contact : info@digital-station.be – 0032 472 236 181

Les informations reprises sur ce site sont données à titre informatif/indicatif. Toutes les informations reprises sur ce site sont et restent la propriété exclusive de la société. Aucune personne ne pourra se prévaloir d'un droit en raison des informations qui y sont reprises. La société ne pourra en aucune manière être tenue pour responsable des éventuelles imprécisions ou erreurs, et ne pourra être engagée par les renseignements fournis.

Digital Station décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation des informations du site Internet de Digital Station. Par conséquent, l'internaute est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait de ces informations.

Liens et renvois

Le site Internet de Digital Station contient des liens hypertextes vers d'autres sites ainsi que des renvois à d'autres sources d'information. Ces liens et sources d'information sont mis à la disposition de l'internaute à titre indicatif uniquement.

Digital Station ne contrôle pas ces sites et les informations qui y figurent et ne peut donc offrir aucune garantie quant à la qualité et/ou au caractère exhaustif de ces informations.

Digital Station décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de la consultation des informations présentes sur les autres sites ou dans d'autres sources d'information en général, et auxquelles renvoie Digital Station.

Vous souhaitez créer à partir de votre site un lien hypertexte vers un des sites de Digital Station ? Nous vous invitons à prendre d'abord contact avec info@digital-station.be qui vous informera dans les plus brefs délais de l'admissibilité de votre demande.

Droits de propriété intellectuelle

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins, l'internaute a le droit de télécharger et de reproduire les informations figurant sur les sites de Digital Station pour son usage personnel et à condition d'en mentionner la source. Elles ne pourront toutefois être utilisées à des fins commerciales ni publicitaires. Vous vous engagez à ne pas diffuser ces informations et ce matériel, à ne pas le reproduire et à ne pas les vendre, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite formelle et préalable de Digital Station.

Digital Station se réserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les sites (textes, images animées ou fixes, sons, graphismes, documents téléchargeables, bases de données et tout autre élément composant le site) ainsi que sur les informations mises à disposition.

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD). Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter la politique de confidentialité de Digital Station ([faire lien](#)).

Les données communiquées par l'internaute sont reprises dans les fichiers de Digital Station et servent uniquement à répondre à la demande d'informations qui est introduite. Elles ne seront aucunement utilisées à des fins de direct marketing.

Digital Station offre la possibilité de s'abonner à des lettres d'information (newsletters). Vous pouvez à tout moment vous désabonner : soit via la lettre d'information proprement dite soit sur les différents sites dans les rubriques concernées.

Digital Station n'entretient pas de partenariat ou de relations spéciales avec des agences de publicité sur Internet.

L'internaute a le droit de consulter et, si nécessaire, de faire rectifier les données en question. Pour ce faire, prendre contact avec : Digital Station SRL

Société à responsabilité limitée

Numéro d'entreprise : 0689.710.481

Quai Paul Verlaine 2/2
6000 Charleroi
Tél : 0032 472 236 181
Email : info@digital-station.be

Politique de confidentialité

La société à responsabilité limitée Digital Station accorde beaucoup d'importance à la protection des données à caractère personnel qu'elle est amenée à traiter en tant que responsable du traitement dans le cadre de ses activités.

Le traitement vise toutes les opérations appliquées aux données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction. La présente a pour objet de fournir aux personnes concernées par ces traitements les informations requises par la réglementation applicable et notamment par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou « RGPD »).

1. Coordonnées du responsable de traitement

Digital Station SRL, Quai Paul Verlaine 2/2 à 6000 Charleroi, RPM Charleroi, inscrite au numéro 0689.710.481

2. Catégorie des données personnelles

Digital Station recueille et utilise uniquement les données personnelles qui sont nécessaires dans le cadre de ses activités afin de répondre à votre demande. Digital Station peut recueillir auprès de vous les catégories de données personnelles suivantes :

- Données d'identification personnelles
- Données d'identification émises par les services publics
- Moyens financiers
- Activités professionnelles
- Permis
- Détails personnels
- Contacts sociaux
- Possessions
- Mandats publics détenus
- Mariage ou forme actuelle de cohabitation
- Détails sur les autres membres de la famille ou du ménage
- Curriculum académique
- Qualifications professionnelles
- Expérience professionnelle
- Affiliation / participation à des organisations professionnelles

- Publications
- Emploi actuel
- Fin de l'emploi
- Carrière
- Organisation du travail
- Numéro de Registre national
- Images

Digital Station ne traite pas de données relatives à vos origines raciales ou ethniques, vos opinions politiques, votre religion, vos convictions philosophiques ou l'appartenance syndicale, vos données génétiques, votre vie sexuelle ou orientation sexuelle sauf si la législation l'impose. Les données que nous traitons sont obtenues directement auprès de vous ou indirectement au moyen de différentes sources :

- Publications/bases de données rendues accessibles par les autorités officielles (ex : le Moniteur Belge) ;
- Nos fournisseurs de services ;
- Des tiers tels que organismes financiers (banques, Investis, Sowalfin, ...) et les professions réglementées (réviseurs, avocats, ...) ;
- Sites internet/pages de réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques (ex : votre site web ou réseau social) ;
- Bases de données rendues publiques par des tiers.

3. Fondement et finalité du traitement

En vue de pouvoir agir conformément à notre objet social, Digital Station récolte des données pour :

- Répondre à votre demande, et notamment :
 - Vous fournir des informations adaptées quant à votre demande ;
 - Vous assister et répondre à vos demandes ;
 - Évaluer les conditions auxquelles nous pouvons vous octroyer un financement adéquat ;
 - Octroyer un financement à la société participée au sein de laquelle vous êtes rémunéré.
 - Se conformer aux obligations légales et réglementaires

Digital Station utilise vos données personnelles pour s'acquitter de différentes obligations légales et réglementaires, parmi lesquelles :

- Répondre à un but d'intérêts légitimes

Digital Station utilise vos données personnelles pour tenir une base de données clients, pour défendre ses intérêts en justice, pour vous permettre de participer à des

événements de réseautage professionnel régionaux et pour communiquer (newsletters, rapport annuel, ...) sur l'actualité de Digital Station.

4. Partage de vos données personnelles

Afin de se conformer aux obligations légales, dans l'intérêt légitime ou en vue d'exécuter le contrat, nous transmettons vos données personnelles uniquement aux :

- Entités du Groupe Sambrinvest;
- Organes de gestion du Groupe ;
- Partenaires financiers (banques, Sowalfin, ...) ;
- Sur demande et dans la limite de ce qui est permis ou imposé par la loi, aux autorités publiques et organismes publics ;
- Pour des actes particuliers, certaines professions réglementées telles que les avocats, les notaires ou le réviseur de l'entreprise.

5. Transfert de données en dehors de l'Espace Economique Européen (« EEE »)

Vos données à caractère personnel ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Espace Economique Européen.

6. Durée de conservation des données

Digital Station conserve vos données personnelles pendant la durée du contrat et pour une durée de 10 ans après la fin de la relation contractuelle. S'agissant des prospects, les informations sont conservées pendant 10 ans.

7. Droits dont vous disposez

Vous disposez de différents droits, à savoir :

- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles.
- Droit de rectification : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées ou complétées en fournissant une déclaration complémentaire.
- Droit à l'effacement (à l'oubli) : vous pouvez solliciter l'effacement de vos données personnelles après le délai mentionné au point 5 ci-avant.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données personnelles.
- Droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles, pour des motifs liés à votre situation particulière.
- Droit de retirer votre consentement : si vous avez donné votre consentement au traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment.
- Droit à la portabilité de vos données : quand ce droit est applicable, vous avez le droit que les données personnelles que vous nous avez fournies vous

soient rendues ou, lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un tiers.

Vous pouvez exercer vos droits, par écrit signé et daté, à l'adresse suivante :

Digital Station SRL -
Quai Paul Verlaine 2/2 à 6000 Charleroi

Conformément à la réglementation applicable, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

8. Si vous avez des questions

Toutes questions concernant l'utilisation de vos données personnelles peuvent être posée par courrier à Digital Station SRL -
Quai Paul Verlaine 2/2 à 6000 Charleroi

Conditions générales d'occupation et d'utilisation de l'espace – Règlement d'ordre intérieur

Digital Station SPRL a pour objet le développement d'une plateforme de croissance pour sociétés actives dans le numérique mise en place par le Groupe SAMBRINVEST.

A ce titre, Digital Station gère un espace dédié au créatif et digital.

Situé dans Quai Paul Verlaine 2 (boîte 2) à 6000 Charleroi, Digital Station est locataire des 1er et 3e étages du bâtiment.

Au travers de la gestion de cet espace, Digital Station entend procurer les meilleures conditions possibles de croissances aux projets innovants créés par des entrepreneurs ou des P.M.E en phase de croissance, dans le secteur du digital.

Digital Station est un lieu de rencontre, d'échanges où les entrepreneurs du digital et les corporates peuvent grandir ensemble et relever le challenge de la transformation digitale de notre économie.

Digital Station a pour objectif de promouvoir la culture entrepreneuriale en accueillant les start-ups, scale-ups et corporates en quête d'infrastructures et/ou de coaching.

Conscients de la flexibilité que requiert le monde des entrepreneurs, nous proposons des bureaux privés, partagés et des espaces flex pour répondre aux besoins des petites et moyennes équipes.

Digital Station met également à disposition des salles de réunion et des espaces événementiels entièrement équipés pouvant accueillir de 2 à 80 personnes, que ce soit pour une simple réunion, un événement de networking, une formation ou encore une conférence, vos visiteurs pourront échanger, travailler et innover dans les meilleures conditions.

L'utilisation par le membre des moyens et services proposés par Digital Station implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales d'occupation et d'utilisation. Chaque personne est considérée comme ayant acceptée les termes du règlement et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles Digital Station (BCE: BE0689.710.481) dont le siège social est situé au Quai Paul Verlaine 2/2 à 6000 Charleroi fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail ainsi que les services associés décrits ci-dessous à chacun de ses utilisateurs.

Afin que Digital Station demeure un lieu sympathique où il fait bon être et travailler, les utilisateurs du lieu sont priés de bien vouloir respecter les règles et principes suivants.

Les services peuvent être souscrits par un groupe de personne. Si le groupe ne dispose pas de personnalité juridique, le signataire des conditions est seul responsable de l'utilisation des services par les autres membres du groupe ainsi que de toute somme due par le groupe. Le règlement s'applique à toutes les personnes inscrites et visiteuses et ce, durant la durée de leur séjour.

Préambule

L'espace est ouvert de 9.00 à 17.00 du lundi au vendredi. Les utilisateurs possédant un badge peuvent y accéder à tout moment.

Article 1. Description des services

1.1 ACCÈS INTERNET ET WIFI SÉCURISÉ

Ce service permet un accès "très haut débit" grâce au raccordement à la fibre optique (par wifi ou par câble) de façon sécurisée. L'accès Internet est néanmoins soumis à l'acceptation des règles et lois en vigueur.

1.2 RESPECT DES EQUIPEMENTS, MOBILIERS, DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Digital Station est équipé d'un espace cantine/détente (frigo, micro-onde, machine à café, fontaine à eaux avec le nécessaire de cuisine - tasses, verres, assiettes, couverts) avec un espace dédié à la détente (Playstation/TV).

L'espace flex est pourvu de 16 casiers individuels. L'utilisateur a accès pendant la durée de son utilisation du flex à un casier fermé, sous réserve de disponibilité. L'utilisateur qui souhaite occuper un casier doit se munir d'un cadenas (de préférence à code). Il est responsable des biens qu'il dépose dans le casier fermé à clé.

Chaque bureau est pourvu de l'installation électrique nécessaire pour le branchement informatique ainsi que d'un porte-manteau.

Chaque salle de réunion est pourvue d'une table, chaises, un écran (taille variable) et télécommande, d'un tableau blanc et d'un porte manteau.

L'utilisateur devra gérer les espaces en bon père de famille afin d'offrir un service égal à tous les utilisateurs.

1.3 ACCÈS AU COPIEUR

Les membres bénéficient de l'usage du copieur/scanner dans le flex, au 1^{er} étage du Verlaine 2. Son utilisation en accès libre fera l'objet d'une facturation en sus de la location de l'espace sur la base d'une grille tarifaire commune à l'ensemble des utilisateurs de l'appareil et à partir de codes uniques à chaque membre. Pour l'utilisation de ce copieur, l'installation du Driver et du code département est nécessaire sur l'ordinateur du membre. La procédure à suivre pour l'installation peut être demandée à l'Office Manager (Isabelle Van Landschoot).

1.4 ACCÈS À LA PRESSE

Les membres peuvent consulter la presse mise à disposition gracieusement en prenant soin de la ramener dans l'espace du 2^e étage.

1.5 BOÎTE AUX LETTRES

Les membres qui en font la demande peuvent se faire envoyer du courrier d'ordre professionnel à l'adresse suivante : Quai Paul Verlaine 2 boîte 2 à 6000 Charleroi. Le nom du membre sera alors ajouté à celle de Digital Station sur la boîte aux lettres au rez-de-chaussée du bâtiment. Le courrier sera relevé du lundi au vendredi par l'Office Manager et sera ensuite déposé dans le casier individuel fermé à clé se situant au 2^e étage. Une clé dudit casier sera remise au membre. En cas de perte/vol, un forfait de 30€HTVA/clé vous sera facturé.

1.6 ACCÈS AUX SALLES DE RÉUNION

Les membres peuvent utiliser les salles de réunion selon les disponibilités et en fonction du nombre d'heures autorisées dans le contrat. Une fois le quota d'heure utilisés, une facturation complémentaire sera effectuée (grille tarifaire disponible sur demande via info@digital-station.com).

L'utilisation des salles de réunions s'effectue en fonction de leurs disponibilités et des réservations, pendant les heures d'ouverture des espaces.

Le membre ne peut utiliser les salles de réunion qu'à condition de l'avoir réservée via la plateforme de réservation Zapfloor dédiée.

1.7. ENTRETIEN DES LOCAUX

Digital Station assure le ménage et l'entretien des espaces. Ils ne pourront être tenus pour responsable en cas de défaillance ponctuelle de l'entreprise de nettoyage ou de l'un de ses préposés.

Le matériel de nettoyage ainsi qu'un aspirateur sont également mis à disposition dans un espace en cas de besoin.

Article 2. Conditions d'occupation des espaces

Le présent contrat étant conclu et liant des personnes spécifiques, l'accès aux espaces est strictement réservé aux personnes autorisées, sans qu'il puisse être cédé, prêté ou consenti sous quelque forme que ce soit.

La mise à disposition des postes de travail et des salles de réunion fera l'objet d'une réservation par le membre par e-mail, téléphone ou via la plateforme de réservation.

L'occupation des espaces devra cesser aux dates et heures convenues entre les parties. Le membre peut cependant obtenir une prolongation, avec l'accord de l'Office Manager ou du Village Director.

Article 3. Système d'accès sécurisé

L'espace de travail, les salles de réunion, salle du copieur, le réfectoire sont accessibles 7 jours sur 7 24h sur 24 à l'aide de 2 badges électroniques. Le premier, une carte, ouvre la porte du bâtiment, l'autre badge (SALTO) ouvre les portes intérieures. Ces 2 badges sont donnés au membre lors de son premier jour en échange d'une signature. Ils doivent être restitués le dernier jour de l'occupation des lieux.

En tant que titulaire désigné du badge, la personne qui le reçoit s'engage à l'utiliser en "bon père de famille", et en suivant les règles spécifiques ci-après:

- ne céder ce badge à un tiers sous aucun prétexte;
- aucune inscription ne peut figurer sur ce badge;
- prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter la détérioration ou le vol du badge;
- ne pas essayer d'utiliser ce badge à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été destiné;
- en cas de vol ou de disparition, prévenir immédiatement Digital Station par téléphone au +32 472 236 181 (Isabelle VAN LANDSCHOOT, Office Manager) ou par email: info@digital-station.be

Digital Station informe l'utilisateur que la clé électronique Salto KS est paramétrée pour chaque personne en fonction des autorisations. Une consultation à distance permet de vérifier le flux d'entrée dans les différentes salles.

En cas de perte/vol, le remplacement des badges sera facturé au prix de 30 €HTVA/badge.

Article 4. Droits et obligations de l'utilisateur

Usage des locaux

Les locaux loués étant expressément réservés à l'usage de bureau, tout autre usage est interdit (habitation, dépôt de marchandise, atelier, local de vente,...). Les lieux mis à disposition ne pourront en aucun cas être régi par la loi du 30 avril 1951 sur les baux commerciaux.

Le membre s'engage à maintenir en bon état d'entretien et faire un usage raisonnable des locaux et du matériel mis à sa disposition.

Il occupera les espaces en bon père de famille (notamment dans l'espace cuisine/détente - nettoyer la table après son repas, remplir le lave-vaisselle,...).

Il s'engage à ne faire, dans les espaces mis à disposition, aucun aménagement sans l'accord du Village Director. Il s'engage à utiliser les branchements électriques uniquement pour l'informatique de bureau et les petits équipements y afférents.

Il ne pourra installer plus d'une personne par poste de travail mis à disposition. Tout occupation supplémentaire non prévue aux conditions particulières et constatée par Digital Station fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Usage du matériel

Chaque utilisateur a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser le matériel conformément à son objet. Les utilisations à d'autres fins, notamment personnelles, est interdites. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalée aux responsables.

Il sera tenu responsable de tout dommage qu'il causerait aux équipements, installations, meubles dont il aura l'usage. Tout dégât conséquent est susceptible de lui être facturé. L'utilisateur s'engage à ne pas amener d'animaux, ni de produits ou d'objets dangereux ou illicites dans les locaux.

Politesse et courtoisie avec la communauté

Le membre s'engage à veiller à ce que la tranquillité des lieux ne soit troublée en aucune manière par son comportement.

Tenue et comportement

Les utilisateurs des espaces sont invités à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Ordinateur portable

Il n'est pas nécessaire de venir équipé d'un ordinateur portable pour profiter des espaces. Cependant, aucun matériel informatique n'est mis à disposition des membres (hors écran de projection)

Signalétique

Le membre s'interdit de mettre en place une quelconque signalétique permanente dans les espaces collectifs sans l'autorisation du Village Director.

Article 5. Responsabilité

Digital Station s'engage à mettre tout en œuvre afin d'assurer l'accessibilité des espaces et services durant les heures d'ouverture. Digital Station n'assure aucune garantie des dommages indirects subis par le client (ex: perte d'activité, perte de gains, perte de données,...) résultant d'un défaut d'exécution du contrat et décline toute responsabilité en raison des dommages consécutifs à un sinistre dans les locaux, à une coupure temporaire d'électricité, d'eau ou des moyens de télécommunication (y compris la perte et la qualité de connectivité internet) et à toute nuisance liées aux travaux réalisés dans les espaces mis à disposition ou dans le bâtiment.

Digital Station s'engage à fournir des services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur Digital Station une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que l'utilisateur reconnaît et accepte.

Digital Station ne saurait être tenue responsable pour d'éventuels vols survenant dans les espaces mis à disposition. A ce titre, le membre s'engage à assurer contre tous les risques les biens lui appartenant ou dont il a la garde qui sont déposés par ses soins dans les locaux mis à disposition. Le membre et son assureur renoncent par conséquent à tout recours contre Digital Station en cas de dommage causés à ses biens matériels et immatériels quelle qu'en soit leur valeur.

L'utilisateur s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les démarches administratives, fiscales et/ou sociales qui lui incombent.

Article 6. Conditions tarifaires et modalités de paiement

Les loyers sont facturés mensuellement et anticipativement et sont payables au plus tard 8 jours après réception de la facture. Les suppléments (photocopies,...) sont ajoutés à la facture mensuelle suivante.

En ce qui concerne les locations ponctuelles, la facture sera éditée dès réception des factures des prestataires.

Les prix des services peuvent faire l'objet d'une révision par Digital Station à tout moment. Ce dernier s'engage à en informer l'utilisateur par email.

La modification du prix du service est sans incidence sur le mois en cours et s'appliquera dès le mois suivant.

Si l'utilisateur n'accepte pas les nouveaux tarifs en vigueur, il ne peut plus accéder aux Services et son contrat sera résilié.

L'utilisation des services postérieurement à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs suppose son acceptation par l'utilisateur.

Article 7. Durée de la convention d'occupation

La durée d'occupation est précisée dans la convention signée par le membre et Digital Station.

La libération des espaces loués devra être effectuée au plus tard le soir du dernier jour de ladite convention. Toute prolongation ou renouvellement fera l'objet d'un avenant (ou d'une nouvelle convention).

Le membre s'engage à restituer les espaces de travail et les salles de réunion immédiatement à la fin du contrat et de les laisser dans l'état dans lequel il les a trouvés à son arrivée.

Digital Station se réserve le droit de résilier unilatéralement et de plein droit le présent contrat:

- en cas de manquement par le membre à l'une des dispositions des présentes conditions générales;

- en cas de conduite du membre ou de tout tiers de son chef, qui serait incompatible avec l'utilisation prévue des lieux ou, plus généralement, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Cette résiliation sera notifiée au membre par lettre recommandée avec accusé de réception. Le membre devra alors supporter tous les frais, débours et dépenses quelconques résultant de ses manquements et de la résolution du contrat et payer, outre la mensualité en cours, un trimestre d'occupation à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible de résiliation.

Toutes les obligations résultant de la présente sont solidaires et indivisibles à l'égard des ayants droit et ayants cause du membre.

Article 8. Données personnelles et protection

Digital Station, garant du confort du travail dans ses locaux, se réserve le droit de procéder à la rupture anticipée de la convention en cas de manquement à une ou plusieurs obligations.

Les membres sont seuls responsables des données communiquées à Digital Station et déclarent que les données fournies à l'occasion de leur inscription sont parfaitement renseignées et exactes.

Digital Station décline toute responsabilité en cas de non-respect d'obligations légales par les membres.

Le membre dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification. Il pourra également s'opposer au transfert de données le concernant en formulant la demande expressément par écrit.

Article 9. Maladie, remboursement

En cas de fermeture temporaire des espaces supérieure à 7 jours, des remboursements/ reports pourront être effectués par Digital Station selon les modalités qu'il jugera les plus appropriées.

Si le membre choisit de ne pas faire usage des espaces pour une raison quelconque, il ne peut prétendre à aucun remboursement.

En cas de fermeture temporaire des locaux inférieurs à 7 jours, en revanche, aucune prorogation, ni report ni remboursement ne sera effectué; ce que l'utilisateur accepte expressément.

En cas de maladie, l'utilisateur ne peut prétendre à aucun remboursement.

Article 10. Election de domicile

Le membre peut élire domicile dans le bien mis à disposition en mentionnant l'adresse Quai Paul Verlaine 2 boîte 2 à 6000 Charleroi après avoir demandé l'accord à Digital Station

Toute référence à Digital Station devra être formulée clairement pour éviter toute confusion entre Digital Station et le membre.

Article 11. Droit applicable

Les présentes conditions sont régies par la loi belge. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents pour en juger.